

LE PASSAGE: SES FORMES ET COMPOSANTES

LO PAISATGE, SAS FORMAS E COMPAUSANTAS

▶ LE LÉVÉZOU (zone incluse dans le Parc des Grands Causses)

01. Les hautes crêtes

Au nord et à l'est, les lignes de crêtes élevées (Puech du Pal 1155 m, Mont Seigne 1128 m) dominent un ensemble de hauts plateaux ainsi que les Vallées de l'Aveyron et de la Muse. Des forêts de résineux plantés sur les anciennes landes à bruyères et à genets jouxtent des bosquets de hêtres sur les pentes fortes et des cultures fourragères. Des jasses* de parcours jalonnent les sommets et témoignent d'un passé pastoral.

02. Le haut-plateau (secteur Ségur / Vézins)

Cette partie ondule entre larges collines et vallons. L'élevage, essentiellement ovin, impose la culture de grandes prairies fourragères. Le bocage* y est encore présent malgré des suppressions de haies (cf. fiche thématique dédiée à la haie). Le Viaur prend sa source au pied du Puech du Pal, près de La Clau. Les dernières zones humides et les tourbières so à préserver pour conserver une mosaïque de milieux, riches en biodiversité (le verso de ce dossier traite de cette spécificité).

03. La Vallée de la Muse

Vallée encaissée dont les versants les plus pentus sont couverts de châtaigneraies et de terrasses autrefois cultivées, elle est ponctuée de villages (Saint-Léons, Saint-Laurent-du-Lévézou, Saint-Beauzély, Castelnau-Pégayrols, Montjaux) installés sur des replats bien exposés, marqués par un parcellaire bocager* à base de frênes.

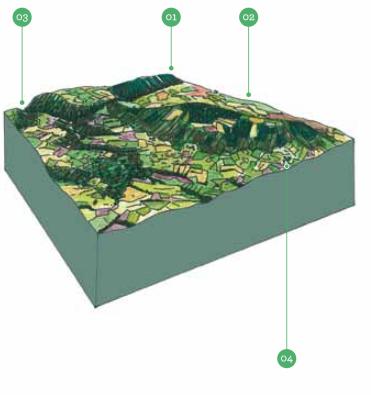
04. L'habitat

Peu dense sur le Lévézou, l'habitat est dispersé sous forme de fermes/hameaux ou de grands domaines (cf. fiche thématique dédiée aux patrimoines architectural et vernaculaire des monts).

Ces ensembles bâtis sont protégés par des haies de houx et de hêtres. Les nouveaux bâtiments agricoles, de couleur

et de hêtres. Les nouveaux bâtiments agricoles, de coulet claire, se démarquent davantage dans le paysage (cf fiche thématique dédiée aux nouveaux bâtiments d'activité). Vézins et Ségur sont les principaux bourgs.





LE LÉVÉZOU

LE PASSAGE: SES FORMES ET COMPOSANTES

LO PAISATGE, SAS FORMAS E COMPAUSANTAS

▶ LE SÉGALA (zone incluse dans le Parc des Grands Causses) 05. Les plateaux ciselés (Lestrades-et-Thouels, Coupiac, Pousthomy)

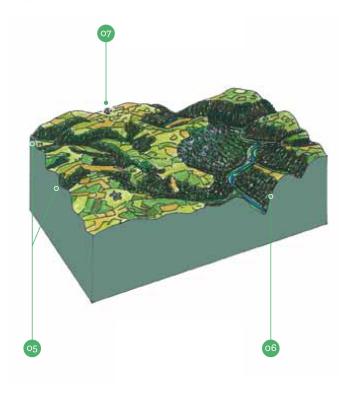
Les plateaux et les versants les moins pentus sont couverts de cultures fourragères et de prairies. Dans certains secteurs, le bocage* accompagne les chemins ou les talwegs*. Les différentes cultures soulignent le parcellaire. Les versants des multiples vallées découpent ces plateaux recouverts de forêts de taillis de chênes et de châtaigniers sous exploités.

06. Les Raspes du Tarn

Cette partie de la Vallée du Tarn, encaissée avec des affleurements rocheux abrupts, accueille une forêt de châtaigniers. L'homme y cultivait autrefois la vigne, les fruitiers et le maraîchage sur des terrasses. Brousse-le-Château est un village patrimonial de la vallée.

07. L'habitat

Autrefois cantonné dans les vallées, l'habitat s'est développé sur les plateaux avec l'apparition du chaulage* et la construction de nouveaux bâtiments d'élevage disséminés. Leur intégration paysagère est à renforcer (cf. fiche thématique dédiée aux nouveaux bâtiments d'activité).



LE SÉGALA



Vallées boisées et prairies aux environs de Saint-Sernin-sur-Rance.



Brousse-le-Château.



Landes en crête

LE PASSAGE: SES FORMES ET COMPOSANTES

LO PAISATGE, SAS FORMAS E COMPAUSANTAS

▶ LES MONTS DE LACAUNE (zone incluse dans le Parc des Grands Causses)

08. Les crêtes d'altitude

Couvertes par des plantations de conifères (épicéas, douglas), elles se situent à l'est de la source du Rance et avoisinent les 1000 mètres d'altitude. Quelques secteurs abritent encore des landes* d'une grande richesse écologique.

09. Les crêtes intermédiaires et les replats à mi-pente

Secteurs mécanisables pour l'agriculture (cultures fourragères notamment), les grandes collines sont dépourvues de haies. Sur les pentes, les formes du bocage* varient de la haie basse étiolée, à un véritable maillage intégrant parfois des petites forêts de feuillus.

10. Les vallées encaissées

Les cours d'eau nombreux et tortueux créent un relief accidenté et fragmenté. Ils alimentent le Rance et le Dourdou. Les fonds de vallées offrent de très rares replats et la forêt s'étend sur tous les versants (châtaignier, chêne et hêtre suivant les altitudes et les expositions, mais aussi de nombreux résineux). (Le thème de la forêt est détaillé au verso).

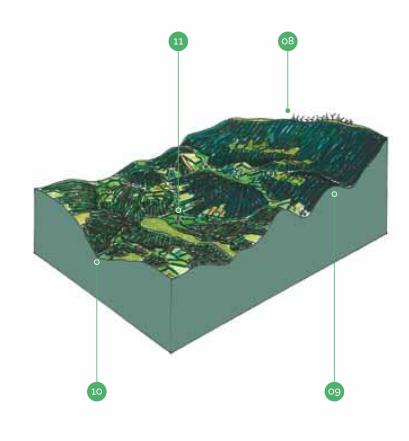
11 L'habitat

Le relief très accidenté n'a pas permis un développement important des activités et donc de l'habitat qui se trouve dispersé sous forme de fermes et hameaux qui se partagent les zones les moins pentues. Quelques villages occupent les plus grandes vallées.

▶ LES CENTRALES ÉOLIENNES

Le sud Aveyron bénéficiant d'un gisement éolien important, on trouve les éoliennes en majorité sur les monts dont l'altitude, balayée par des vents fréquents, optimise le rendement des génératrices. Le nombre, la taille et le caractère industriel de ces installations modifient l'image des paysages ruraux. Il est nécessaire de travailler sur la cohérence des différents projets, en concertation avec les populations locales, pour limiter les impacts.





LES ZONES HUMIDES DU LÉVÉZOU: TERRITOIRE DE PRÉDITECTION EN LA MATIÈRE

LAS SANHAS DE LEVESON: UN PAÍS FACH PER AQUÒ

Les zones humides des monts, principalement constituées de tourbières, bas-marais, prairies humides et parfois quelques bosquets de saules peuvent subir un assèchement estival.

Qu'est-ce qu'une tourbière? C'est une zone où la tourbe s'accumule au-dessus de la nappe d'eau au travers de tapis et buttes de sphaignes, mousses fournissant de la matière organique peu ou pas décomposée. L'eau et les nutriments sont d'origine pluviale ou liés à des suintements et forment des milieux particuliers très acides abritant une flore spécifique

L'assèchement par drainage, le comblement et parfois la mise en culture ont considérablement réduit la surface de zones humides entraînant ainsi des perturbations dans l'alimentation en eau et l'écoulement des rivières. Ces zones humides sont aujourd'hui protégées et mises en valeur, comme l'Espace Naturel Sensible* de la Tourbière des Rauzes.

Les zones humides sont des éléments régulateurs qui contribuent à atténuer des déficits hydriques, notamment durant des périodes sèches en surface et en profondeur (recharge de nappe) ainsi qu'en aval des rivières. Dans le Tarn, département voisin, on a mesuré qu'1 m² de zones humides contribuait à 1 m³ d'eau dans la rivière durant la période d'étiage*. À contrario, elles freinent la circulation de l'eau et limitent ainsi les effets des crues... Les zones régulièrement inondées et le cordon forestier des berges, les ripisylves*, constituent également des zones humides importantes qui écrêtent les crues et participent à la dépollution des eaux par filtration et dénitrification*...

Les milieux humides accueillent également une formidable biodiversité et peuvent constituer une ressource fourragère appréciée de la faune domestique mais aussi sauvage, notamment à la fin de l'été.

Ils sont particulièrement favorables à des espèces spécialisées et adaptées aux conditions difficiles (saturation en eau, absence d'oxygènes, éléments minéraux rares...). Par exemple, les plantes carnivores telles que la drosera, attirent des insectes, les piègent et les digèrent. Les éléments nutritifs tirés de ces proies compensent la pauvreté du sol.

Localisation de la tourbière des Rauzes sur le Lévézou





LES FORÊTS: UN PATRIMOINE CULTUREL



LAS SELVAS: UN PATRIMÒNI CULTURAL

Véritable patrimoine culturel, les forêts sont des éléments d'identification des habitants à leur territoire.

À une période d'utilisation intense du milieu, succède vers la fin du XIX° siècle une phase de déprise générale, brutale qui va aboutir à une profonde modification des paysages. En Aveyron, la forêt passe de 84 435 hectares en 1878 à 143 189 hectares en 1961, et à 272 000 hectares en 2009.

La région des Monts de Lacaune est la plus forestière du Parc (le taux de boisement atteint 70 % contre 20 % sur le Lévézou).

▶ LA FORÊT DES MONTS: UNE MAJORITÉ DE FEUILLUS

Une très large proportion (2/3) de feuillus (hêtres, chênes pubescents, chênes sessiles, châtaigniers, frênes...) et 1/3 de résineux (douglas, épicéas...). De manière plus marginale, les forêts des bordures des Monts d'Aubrac sont feuillues (à 95%) alors que celles des bordures du Lingas (Cévennes) sont essentiellement peuplées de résineux (seulement 1/4 de châtaigniers).

► LA SAPINIÈRE DE LA TENELLE, UN PATRIMOINE PARTICULIER

Les hêtraies et hêtraies-sapinières montagnardes, avec sous-bois à houx, caractéristiques des monts, offrent un grand intérêt écologique. « Dans la commune d'Arnac, du canton de Camarès (...) une relique épargnée par la dévastation. (...) Cette petite sapinière, (...) très éloignée de tout autre massif de sapin constitue par là une curiosité remarquable pour le forestier et le botaniste » (Prioton, 1951).

▶ LE CHÂTAIGNIER

Longtemps cultivé pour ses fruits, le châtaignier produit un bois recherché. La châtaigneraie, délaissée pour des raisons économiques, s'est dégradée. Dispersée sur les Vallées du Lot (Saint-Laurent-d'Olt), de la Muse et du Tarn côté Lévézou (de Castelnau-Pégayrols à Brousse-le-Château), du Dourdou autour de Fayet, du Rance (de Belmont-sur-Rance à Saint-Sernin-sur-Rance), on la retrouve plus dense sous le Lingas, partie des Cévennes à l'est du Larzac.

▶ UNE ACTION DU PARC: LA MAISON DE LA CHÂTAIGNE À AYSSÈNES

Pour mettre en valeur le patrimoine du Parc, ce dernier accompagne les communes qui souhaitent présenter leur richesse à travers le réseau des Maisons à thème du Parc. À Ayssènes, c'est la châtaigne qui est à l'honneur. Son histoire, sa culture, ses pratiques sont présentées à travers des supports didactiques.

► HORIZON 2050 ET CONTEXTE DE CHANGEMENT CLIMATIQUE GLOBAL: NÉCESSITÉ D'UNE GESTION DES CONTRAINTES HYDRIQUES ET NUTRITIONNELLES, CHOIX DES ESPÈCES

Les dépérissements de douglas et d'épicéas lors de la canicule de 2003, après les sapins de Vancouver, rappellent que ces essences nécessitent beaucoup d'eau. Il convient de mieux connaître les exigences écologiques des essences utilisées, exotiques ou autochtones, et de privilégier la diversité génétique au sein des plantations.



▶ L'une des missions du Parc est de protéger, mettre en valeur et sauvegarder les patrimoines naturel et culturel, mais aussi de construire de nouveaux paysages avec des pratiques respectueuses de l'environnement.

Cette mission s'accomplit avec les acteurs du territoire, et ce dossier «technique» a été conçu pour vous.

▶ Les grandes entités paysagères du Parc naturel régional des Grands Causses: une collection de dossiers techniques dédiés aux caractéristiques de ces paysages pour aider à mieux les comprendre à les respecter et les prendre en compte dans les projets d'aménagement.

Disponibles à la Maison du Parc, comme les autres dossiers de la collection:

- Les causses : des plateaux arides
- Les avant-causses : fertilité et abondance
- Le Rougier de Camarès : un terroir irrigué

Ils sont complétés par des fiches thématiques

- Les patrimoines architectural et vernaculaire
- Les patrimoines architectural et vernaculaire des avant-causses
- Les patrimoines architectural et vernaculaire
- Les patrimoines architectural et vernaculaire
- La réhabilitation du patrimoine architectural
- L'intégration des nouveaux bâtiments d'activité
- L'intégration des panneaux solaires
- Les extensions urbaines
- La haie, élément identitaire du paysage

et d'un lexique des termes spécifiques de géographie, écologie, géologie, architecture... que vous pourrez rencontrer à la lecture de ce dossier. Ces mots sont suivis d'un astérisque ' qui les identifie.

▶ Auteur:

Parc naturel régional des Grands Causses

- ▶ Appui rédactionnel: Florence Cailloux
- ▶ Photographie: Patrice Thébault
- ▶ Conception graphique: Atelier Müesli
- ► Impression graphique: Graphi Imprimeur
- ▶ Parc naturel régional des Grands Causses: 71, boulevard de l'Ayrolle • BP 50126 12101 MILLAU cedex 05 65 61 35 50 www.parc-grands-causses.fr
- ▶ Ce dossier a été réalisé par le Parc et cofinancé par l'Europe, l'État et la Région Midi-Pyrénées







